



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL

DEI
DCI
DNI

Section française,

41 rue de la République, 93200 Saint-Denis

01 48 30 81 98

contact@dei-france.org - www.dei-france.org

**20 novembre :
droits de l'enfant et droits des travailleurs**

Le 20 novembre, depuis 1996, est devenu en France, par décision du législateur et à l'initiative des parlementaires communistes, **Journée nationale des droits de l'enfant**. Pour tous les salariés - notamment des services publics de l'État et des collectivités territoriales -, les associations, les élus et les parents, elle constitue un moment de réflexion privilégié sur le sort fait aux enfants dans notre pays et dans le monde, ainsi qu'une occasion de rappeler à tous que la Convention internationale sur les droits de l'enfant de l'ONU doit être respectée et appliquée par les pouvoirs publics et par tous les éducateurs. Et pour mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir à cet égard, rappelons que, selon les critères européens, deux millions d'enfants en France vivent encore sous le seuil de pauvreté.

Nous comprenons bien que les syndicats, à la date du vote au Parlement du budget 2008, aient choisi d'organiser une initiative nationale majeure de protestation, mais nous regrettons que ce choix du 20 novembre vienne remettre en cause de nombreuses manifestations locales prévues pour la défense et la promotion des droits des enfants.

Pour autant, nous apprécions que plusieurs des revendications de cette journée rejoignent la défense des droits des enfants à travers, tout particulièrement, la défense de services publics de qualité pour l'éducation, la santé et les loisirs. En effet, les conditions de travail et de vie, les niveaux de revenus des salariés du public comme du privé, ont des retentissements directs sur le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des enfants : droits de l'enfant et droits des travailleurs constituent les éléments d'un même combat pour les droits de l'homme.

C'est pourquoi, nous demandons aux syndicats, au cours de leurs prises de position, en cette journée du 20 novembre :

- de rappeler fermement leur attachement au respect des droits de l'enfant ;
- de souligner que celui-ci passe par des services publics de qualité, c'est-à-dire par une véritable ambition pour l'égalité des droits de tous les enfants, pour l'accueil de la petite enfance, pour l'école, pour des conditions d'habitat décentes, pour des activités de loisirs de qualité, et pour un accès sans discrimination à la prévention sanitaire et aux soins ;
- et pour ce faire, d'exiger des conditions de travail dignes pour celles et ceux qui, avec les familles, assument au quotidien la responsabilité des enfants.

Fait à Paris le 13 novembre 2007.